

Image not found or type unknown



Radiation par mon avocat

Par **mongot**, le **28/01/2013** à **16:16**

Bonjour mon avocat a demandé la radiation de mon dossier au prud'hommes, la raison qu'il m'a donné trois jours avant la date de l'audience, est que je ne lui ai pas réglé la totalité de ses honoraires ce qui n'était pas notre accord et même après avoir réglé le reste de ses honoraires avant l'audience, le jour de l'audience l'affaire est radiée et il a demandé le report qui est plus long que la première date de l'audience (fin 2011 à fin 2012) à 2014 quel sont mes recours; surtout que je n'arrive pas à retrouver un travail ni envisager de changer de région merci de votre aide ou témoignage

Par **alterego**, le **28/01/2013** à **18:06**

Bonjour, Rien d'anormal quant aux deux délais dont vous nous faites part. La juridiction des Prud'hommes est très encombrée. Nous connaissons aussi cela. Trop de litiges farfelus. Il suffit d'assister à une audience pour en être convaincu. Cordialement